Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 7-8

Artikel: Hollande : vers un allègement d'imposition des femmes mariées

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-272630

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Toujours le problème du logement

La F.R.C. et l'A.V.S.F. ont organisé, l'une et l'autre, un débat sur ce problème lors de leur assemblée générale.

Le 26 mai dernier, des consommatrices de toute la Suisse romande se réunissaient à Lausanne pour entendre, après la partie adminisentendre, après la partie adminis-trative de leur assemblée, M. Edouard Debetaz, conseiller d'Etat et conseiller national, et M. Jean Brulhart, architecte et administra-teur de l'Ecole d'architecture de Genève; ces deux conférenciers parlèrent, chacun à leur point de vue, du « coût du logement ».

A la suite de ce débat (que nous ne résumerons pas, pour éviter des répétitions), la Fédération romande des consommatrices a voté une résolution demandant aux autorités fédérales de prendre les mesures nécessaires à la solution de la crise du logement. Cette résolution fait également part de la décision des consommatrices de soutenir l'initiative pour le droit au loge-

Rappelons que cette initiative a été lancée et est officiellement soutenue par le Mouvement populaire des familles, le parti socia-liste, le parti suisse du travail, plusieurs sections du parti chré-tien-social, le parti radical, l'Union syndicate, l'Union suisse des locataires et d'autres

MALGRÉ LA CONSTRUCTION, LA PÉNURIE SUBSISTE

Le 13 juin, à Montreux, les mem-bres de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin écoutaient un débat intitulé: «La pénurie du logement et de quelques aspects logement et de quelques aspects économiques et sociaux en décou-lant ». Les orateurs réunis étaient MIle Aliette Aubert, assistante so-ciale d'entreprise de Genève, M. Olivier Bochet, secrétaire des Groupements patronaux genevois. et M. Jean Quéloz, secrétaire gé-néral du Mouvement populaire des familles, de Lausanne.

M. Queloz constatait (et en cela, il rejoignait l'exposé de M. Debétaz) que la pénurie du logement subsiste, malgré une intensification de la construction. Il y a à cela diffé-rentes causes : d'une part, celles qui tiennent au **phénomène d'urba**nisation, phénomène très récent : le nombre de villes de plus de 10 000 habitants ne fait qu'augmenter : d'autre part, celles qui tiennent aux problèmes démographiques : on sait combien la population s'est accrue ces dernières antion s'est accrue ces dernieres an-nées; l'espérance de vie augmen-tant, il y aura bientôt un million et demi de Suisses de plus de 65 ans. Les années 1940 à 1945 ont été des années de forte natalité: les en-fants nés à ce moment-là sont maintenant de jeunes adultes qui cherchent à se loger!

Pourtant, si la population a augmité, le nombre des logements construits s'est accru, quant à lui, dans une proportion plus grande cans une proportion plus gratione encore. Et, paradoxalement, semble-t-il, la pénurie subsiste. C'est qu'il y a eu, parallèlement à l'accroissement de la population, une transformation de la vie sociale : les ménages de plusieurs couples existent de moires en moires : la faexistent de moins en moins ; la faexistent de infolis eti monis, in aixenille d'autrefois tend à disparaître, on voit rarement sous le même toit les grands-parents, parents et enfants, avec éventuellement l'oncle ou la tante célibataire.

Ce phénomène, estime avec raison M. Bochet, est la preuve de la prospérité de notre pays, d'une conjoncture économique favorable.

Il faut pourtant souligner un aspect important de cette pénurie du logement : la proportion des loyers subventionnés et des loyers modé-rés pour salaires moyens est de plus en plus faible. Des capitaux proposés par la Confédération pour la construction de logements subventionnés n'auraient pas été sollicités à cause des conditions trop strictes mises à leur obten-tion (le prix du terrain ne devrait pas dépasser un certain pourcentage du coût total de la construc-tion; les personnes qui entreprennent de telles constructions devaient trouver le 10 % en fonds propres, chose difficile quand on sait qu'il y a cent autres façons plus rentables de placer son argent, que dans une coopérative d'habitation).

On comprend que les milieux syndicaux s'inquiètent et qu'ils déplorent l'absence de politique du logement à long terme. Le but de cette initiative est précisément de placer les autorités devant une telle responsabilité et d'aboutir à une protection des locataires con-tre les hausses excessives.

Les milieux partisans d'une poli-tique libérale, comme M. Bochet, ne pensent pas que cette initiative résoudra le problème : il faudrait une collaboration plus grande entre les milieux immobiliers et les autorités pense-t-il.

Que l'on soit partisan ou non de l'initiative pour le droit au loge-ment, on conviendra qu'elle aura eu le mérite d'attirer l'attention sur ce grave problème.

Simone Chapuis-Bischof.

ÉTRANGER -

Féministe convaincu, Jean Rostand est décu

Nous avons lu dans la revue « Femme-Avenir », ces réflexions du célèbre naturaliste Jean Rostand. Elles pourront nous fournir matière à examen de conscience...

ront nous fournir mattere a examen de conscience...

« Ardent léministe, j'ai constamment pensé que la femme devait tenir
dans la société, et sur tous les plans, une place égale à celle de
l'homme, Aussi est-ce avec une profonde satisfaction que je l'ai vue
conquérir ses droits civiques et ainsi gagner les moyens d'intervin
dans la vie publique.

Satisfaction de pure justice, d'abord, parce qu'il me semblait inacceptable que, par une ségrégation arbitraire, une moitlé de la popu-lation française fût considérée comme mineure. Mais, à cette satisfac-

lation française fût considérée comme mineure. Mais, à cette satisfaction même, s'ajoutait une grande espérance.

Je m'imaginais que la voix des femmes allait s'élever le plus souvont en faveur des idées de fraternité et de paix. Je m'imaginais que
les temmes se feraient les alliées de ceux qui dénoncent la mesquinerie
des chauvinismes générateurs de massacres, qui réclament la suppression de toutes les forces de frappe, qui n'admettent pas que, par des
explosions nucléaires, on contamine la planête et introduise du strontium radioactif dans les os des petits enfants...
Je croyais que créatrice et porteuse de vie, la femme serait une
défenderesse passionnée de la vie.

Jusqu'ici, hélas! J'ai été déçu.»

M^{me} Henry du Pasquier au Conseil de Direction de la C.R.S.

Au cours de la 85e assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse, qui s'est déroulée à Berne les 27 et 28 juin, Mme Henry Du Pasquier, présidente de la section neuchàteloise de la Croix-Rouge, a été appelée au Conseil de direction. En tête de liste et à une très forte majorité, Mme Du Pasquier a été nommée aussi membre du comité central.

Tous ceux qui connaissent Mme Du

bre du comité central.
Tous ceux qui connaissent Mme Du
Pasquier seront heureux d'apprendre
qu'elle est appréciée bien au-delà des
frontières neuchâteloises. Ses nome breuses qualités lui permettront de remplir ses nouvelles charges avec distinction et dynamisme.

HOLLANDE

Vers un allègement d'imposition des femmes mariées

Le Conseil des Associations patronales a adressé une lettre à la Chambre des députés, lettre con-cernant la position fiscale de la femme mariée qui travaille.

Le Conseil, ainsi que le secrétaire d'Etat du ministère des Finances, est d'avis que la déduction établie sur la base des revenus est préférable à celle établie sur la base de la durée du travail.

En plus, le Conseil souhaite que les premiers 1000 florins soient exonérés d'impôts, ainsi que 20 % du revenu restant avec un maxi-mum de 4000 florins.

Le Conseil est favorable à une réglementation plus favorable de l'imposition des femmes mariées, étant donné qu'un accroissement du niveau de vie de toute la population peut être atteint par l'inté-gration de toute la main-d'œuvre disponible; les femmes mariées forment une réserve de maind'œuvre qu'on doit employer.

L'offre d'emploi pour les femmes est proportionnellement plus im-portante que celle pour les hom-mes. Aussi, le Conseil estime soumes. Aussi, le Conseil estime sou-haitable qu'on prenne des mesures afin de stimuler les femmes ma-riées à participer à la vie active. («Nieuwe Rotterdamse Courant», 24 avril.)

paraissant le troisième samedi

du mois
Organe officiel des informations
de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du comité du journal
Jacqueline Wavre
Rédactrice responsable
Huguette Nicod-Robert
Le Crêt-des-Pierres
1092 Belmont

Administration
Monique Lechner-Wiblé
19, av. Louis-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 46 52 00
C.C.P. 12 - 11791 Publicité

Annonces-suisses S.A. 1, rue du Vieux-Billard 1205 Genève

Abonnement Suisse Fr. 10.— étranger Fr. 11.— de soutien Fr. 15. an : Suisse

Imprimerie Nationale, Genève

LES CONSÉQUENCES DE L'ALCOOLISME

Les pertes subies par l'économie du pays à cause de l'alcoolisme ne peuvent être évaluées avec précision, mais une chose est certaine: ces pertes doivent être réduites. L'homme de science français qu'est Sullly Ledermann écrivait à ce propos: «Une diminution des charges sociales découlant de l'alcoolisme n'est possible que par la réduction générale de la consommation d'alcool.»

VENTE D'INSIGNES DU DON SUISSE

Le produit de la vente des insignes st destiné cette année aux femmes n général et aux sociétés féminines en particulier

Le Centre de liaison des associations féminines genevoises cherche des vendeuses à Genève ; un effort sout spécial doit être fait pour que cette vente qui aura lieu le vendredi 31 juillet, de 9 h. à 18 h. 30 et le samedi 1er août, de 8 h. à 15 h. 30.
Vous qui ne prenez pas vos vacances en juillet et août, inscrivez-vous en téléphonant sans tarder à M. Ch. Baumann, 60, route de Malagnou, 1208 Genèveve, tél. 36-12-99; Mme Nelly Haler, 11 bis, chemin du Port, 1245 Colonge-Bellerive, tél. 52 18 42.
Vous ferez un acte de solidarité téminine, et même si vous n'avez qu'une heure à donner, elle sera la bienvenue. Le Centre de liaison des associations

Plus le nombre des inscriptions sera grand, plus les heures de présence seront réduites!

Résolution de l'association féminine pour la défense du Jura

Réunie à Delémont le 19 avril en Heunie a Delemont le 19 avril en assemblée des déléguées, l'Association féminine pour la défense du Jura a adopté le rapport d'activité présenté par sa présidente Mme Noirat, procédé aux élections statutaires et décidé la création un groupe de jeunesse. Dans une résolution votée una-

nimement:

L'Association féminine pour défense du Jura s'élève contre le jugement inique rendu par la justice bernoise contre Mme Tendon, impliquée dans l'affaire des « innocents de Courlaivre », et demande que sa cause soit portée aussi bien devant le Grand Conseil que devant les institutions internationales.

— Elle salue le résultat du scru

tin cantonal du 1er mars 1970, qui couronne vingt ans de lutte auto-nomiste et met l'indépendance du

Jura à portée de main.

— Elle déclare inapplicable l'article 8 de l'additif constitutionnel ticle 8 de l'additif constitutionnel par le fait qu'il n'a pas été négocié entre les parties en cause, qu'il est contraire au droit des gens et qu'il ne reconnaît pas aux Jurassiennes le droit de vote lors d'un plébiscite d'autodétermination.

— Elle regrette que les femmes ne puissent participer aux élections cantonales des 2 et 3 mai 1970 et lance un appel aux circovens du Jura pour qu'ils se renteres des caus de la contrait de la cont

toyens du Jura pour qu'ils se ren-dent aux urnes en masse et réser-vent leurs voix aux vrais défen-

seurs de notre patrie. L'Association tient à préciser ce qui suit pour dissiper toute équivoque (nous parlions dans notre numéro de mai d'«admission tardive» mouvement séparatiste)

« Dès la naissance du mouvement séparatiste, les femmes ont été inté-grées au Rassemblement Jurassien et ont collaboré à son activité et à ses manifestations. Le mouvement prenant de plus en plus d'ampleur, on a décidé en 1964 de grouper les femmes en une de grouper les femmes en une association autonome, affiliée au Ras-semblement Jurassien: l'Association féminine pour la défense du Jura.

L'A.F.D.J. est une association patriotique. Son but est de grouper les femmes jurassiennes, sans distinction d'opinions politiques, sociales et confessionnelles, pour travailler par les voies légales, de pair avec le Rassemblement Jurassien, à la création d'un canton du Jura. L'A.F.D.J. donne à ses adhérentes l'occasion de se préparer la vie civique et soutient les femmes et leurs aspirations dans les domaines politique, social et professionnel (art. 2 des statuts). Ce groupe, légalement constitué, compte sept fédérations dont une réservée aux Jurassiennes de l'extérieur. L'Association a des représentantes au sein du Comité directeur et des diverses commissions du R.J. L'A.F.D.J. est une association patriodes diverses commissions du R.J.

L'entrée des jeunes filles au groupe L'entrée des jeunes filles au groupe Bélier n'est qu'un épisode de notre activité; le Bélier est un mouvement «choc» groupant les jeunes séparatistes. Les filles de 16 à 25 ans peuvent maintenant y adhérer mais font simultanément partie de l'A.F.D.J.

tanement partie de l'A.F.D.J.

Vous voyez ainsi qu'il n'y a aucun retard dans l'accueil fait aux femmes dans le mouvement déparatiste. Au contraire, le R.J. a toujours combattu pour la promotion civique de la femme (voir le journal « Le Jura libre »). Lors des élections communales de 1988 et 1969, plusieurs d'entre nous étaient candidates et ont été soutenues officiellement par le Jura libre. Le R.J. et l'A.F.D.J..

Pour l'Association féminine pour la défense du Jura : M. Kellerhals-Reichler.

L'Aide suisse aux réfugiés et la politique internationale



C'est à dessein que le service pho-tographique de l'Office central suisse cest à dessain que le service pinse des rélugiés transmet ce document qui représente une fillette non identifiable penchée sur son ouvrage: elle se ca-che. Ses parents et ses deux sœurs sont arrivés en Suisse il y a quelques mois, venant d'un pays que nous n'avons pas le droit de nommer, où l'agitation politique présente des si-pnes qui lont penser à quelque retour de la terreur... L'enfant que vous voyez ci est extrêmement douée et si ses parents parviennent à s'intégrer, si elle peut se faire admettre dans nos écoles supérieures, si un jour elle obtient la

peut se faire admettre dans nos écoles supérieures, si un jour elle obtient la citoyenneté suisse, elle sera, et les siens avec elle, rassurée, et la Suisse aura gagné un sujet de valeur. L'Office central suisse d'aide aux réfugiés espère que vous êtes de celles qui comprennent l'utilité de sa tâche, appuient ses efforts et alimen-tent dans la mesure de leurs moyens sa collecte nationale. Si vous n'avez pas été touchées par les vendeurs de votre région, votre contribution peut être versée au C.C.P.